

Questions orales

[Français]

LES DROITS DE LA PERSONNE**L'OCTROI PROMIS AU GROUPE ACTION-TRAVAIL**

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Au mois de novembre, le ministre a annoncé l'octroi de \$50,000 à Action-travail, le groupe qui appuie les femmes qui veulent des emplois au Canadien National. Or, le groupe n'a pas encore reçu cet argent. Est-ce que le ministre peut nous dire maintenant quand son ministère va verser cet argent afin que les femmes puissent poursuivre leur cas devant la Commission des droits de la personne?

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me souviens d'avoir pris cet engagement. Si ces femmes n'ont pas encore reçu l'argent, cela viendra sûrement. Le bras puissant de la loi viendra à leur secours.

L'APPEL DU CANADIEN NATIONAL

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureuse d'apprendre qu'on leur enverra un chèque dès cet après-midi.

Le ministre pourrait-il dire quelques mots de l'étrange façon dont on fait les choses? D'un côté, les contribuables paient la Commission des droits de la personne pour qu'elle règle la question du salaire égal et pour qu'elle insiste pour que le Canadien National adopte un programme de promotion sociale. D'un autre côté, les contribuables paient à la fois le Canadien National pour en appeler de cette décision et les femmes en cause pour poursuivre l'affaire malgré l'appel. Ne voudrait-il pas mieux que le gouvernement ordonne tout simplement au Canadien National de se donner un plan d'action réaliste et continue à promouvoir l'embauchage d'un assez grand nombre de femmes par les sociétés de la Couronne?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai bien peur que la députée ne comprenne pas, comme je l'aurais cru, le fonctionnement de la Commission des droits de la personne. Si la Commission croit qu'une plainte est fondée et qu'elle doit être examinée, elle établit un tribunal des droits de la personne qui se charge d'en juger. Le Canadien National ne reçoit absolument aucun argent des contribuables pour interjeter appel. C'est une société de la Couronne qui génère suffisamment de recettes pour fonctionner et cela, indépendamment du gouvernement. Elle finance elle-même son appel.

Toutefois, le gouvernement contribue au financement de l'appel des femmes parce qu'il sympathise avec les intéressées et parce que d'importants points de loi sont en jeu dans cette affaire. Je crois que tous les députés devraient nous en féliciter.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE**LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS**

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans, et a trait à la gestion des ressources humaines. Le

ministre est au courant d'un projet de réorganisation de la Direction générale de l'expansion économique de son ministère qui est appelée à se transformer en Direction générale de l'analyse économique et commerciale. Il a également appris d'après des rapports des associations d'employés que l'on n'a pas respecté certaines modalités de dotation en personnel à l'occasion de ce regroupement et que certaines ont même été jugées illégales et font l'objet d'appels auprès de la Commission de la Fonction publique. Le ministre pourrait-il nous mettre au courant de cette réorganisation et nous assurer qu'il s'agit bien d'une réorganisation véritable et non d'une réorganisation bidon visant à favoriser certains petits amis?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la question est pertinente, car il y a eu plainte. Les députés le savent, il existe des modalités à cet égard et on s'y conforme. Je tiens à assurer au député que la réorganisation dont il parle a été entreprise dans le but d'accroître la compétence des fonctionnaires et d'améliorer la prestation des services et la mise en œuvre des programmes du ministère.

Mon honorable collègue m'invite à donner une opinion qu'il ne serait pas convenable de ma part de donner à ce stade-ci, car l'affaire suit un processus, sinon judiciaire, du moins quasi-judiciaire, et je me conformerai bien sûr au jugement qui en résultera.

LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ayant déjà eu l'occasion de travailler avec le ministre et le tenant pour un homme juste et respectueux de la loi, puis-je lui demander d'intervenir personnellement dans cette affaire, s'il est établi qu'un de ses employés a été licencié de manière irrégulière?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il m'incombe en tant que ministre de veiller avec diligence au bien-être des employés de mon ministère et à la qualité de leurs conditions de travail. C'est ce que je ferai. Je suis entièrement disposé à discuter davantage de cette affaire avec le député, mais on comprendra bientôt que personne n'a perdu son emploi dans mon ministère.

* * *

L'ÉNERGIE**LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES**

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les négociations sur l'énergie entre le gouvernement fédéral conservateur et les gouvernements conservateurs des provinces productrices ont abouti à une impasse encore une fois. Le premier ministre avait promis au cours de sa tournée électorale qu'un gouvernement conservateur supprimerait la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Chacun sait que le premier ministre conservateur, M. Peter Lougheed, tient à ce que le gouvernement tienne parole. La ministre de l'Énergie et son gouvernement entendent-ils encore supprimer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières dans le cadre d'un accord sur l'énergie?